

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2021-2024**
- **Demande de Madame YVEN Vanessa**
- **Site Internet**
- **Calendriers des réunions du Conseil Municipal 2021**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 Décembre 2020

L'an deux mille vingt, le huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 Novembre 2020

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mmes GERVREAU, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD, ROY

Absents : Mme LAMOR (Pouvoir donné à Mme TARDY)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce procès-verbal.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2021-2024

Madame le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 28 Janvier 2020, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents.

Elle expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de CLION SUR SEUGNE les résultats la concernant ; qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune de CLION SUR SEUGNE sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0.30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et à 0.05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 Août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique ;

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la collectivité de CLION SUR SEUGNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE :

- 1) D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir :
 - a. Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE
 - b. Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Décès + accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant	Taux applicable sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	7.38 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	1.05 %

- 2) D'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois
- 3) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion

PREND ACTE que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0.30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL et 0.05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC) s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés et que cette adhésion

entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

Demande de Madame YVEN Vanessa

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame YVEN Vanessa, domiciliée au n° 7, Rue de la Gare, par lequel elle demande à acquérir une partie de terrain communal située entre le bassin d'infiltration et la ligne de chemin de fer pour une superficie de 1500 m², afin d'y planter des arbres fruitiers dans le but d'embellir l'espace.

Madame le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion, l'aménagement paysager de cette partie du terrain avait été évoqué.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il serait préjudiciable à la commune de se séparer d'une partie de sa propriété foncière et ayant pour projet d'embellir prochainement cette parcelle, tout comme le souhaite Madame YVEN, décide à l'unanimité de ne pas céder cette parcelle de terrain.

Une réponse sera faite en ce sens à Madame YVEN.

Site Internet

Monsieur MAROT présente 2 sites de démonstration proposés par SOLURIS pour le remplacement du site actuel de la commune dont l'architecture est obsolète et vouée à disparaître.

La différence entre les deux offres résulte essentiellement dans les options proposées, ce qui a également une incidence sur le prix.

Après négociation, SOLURIS propose l'offre la plus complète pour la somme de 200.00 € par an (contre 150.00 € actuellement), en conservant la sécurité du site, mais sans accompagnement pour la mise en œuvre. Monsieur MAROT propose à cet effet, de former lui-même les agents chargés de la mise à jour du site internet.

Une autre solution serait de rechercher un autre hébergeur, mais il faut être vigilant sur la sécurité et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur l'offre complète à 200.00 €, entendant que la formation des agents sera effectuée par Monsieur MAROT, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Calendrier des réunions du Conseil Municipal 2021

Madame le Maire propose d'établir le planning des réunions du Conseil Municipal pour l'année 2021.

La fréquence d'une réunion toutes les 7 semaines le mardi soir, à 20 h 30 est conservée.

Les réunions sont donc programmées aux dates suivantes :

- Mardi 26 Janvier 2021
- Mardi 16 Mars 2021
- Mardi 04 Mai 2021
- Mardi 22 Juin 2021
- Mardi 07 Septembre 2021
- Mardi 26 Octobre 2021
- Mardi 14 Décembre 2021

Des réunions supplémentaires pourront être programmées pour l'élaboration du Budget.

QUESTIONS DIVERSES :

Association « Maires pour la planète »

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires et du Département par lequel la commune est invitée à adhérer à l'association « Maires pour la planète ».

Cette association créée par le Maire de BOURGNEUF a pour but d'aider les communes à trouver des solutions pour pallier aux nouvelles normes d'entretien de leurs espaces (désherbant chimique interdit, ...) en bénéficiant du partage et de l'expertise d'autres communes.

L'adhésion est gratuite la première année. Elle s'élève à 15 euros pour les années suivantes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant cette démarche positive, donne son accord pour l'adhésion de la commune auprès de cette association, charge le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Frelons asiatiques

Madame le Maire informe que la précédente équipe municipale avait délibéré afin que les factures de destruction de nids de frelons asiatiques demandée par les administrés soit prises en charge à 50 % par la commune.

Elle ajoute que pour 2020, la commune a réglé 239.20 € pour la destruction de ce nuisible.

Afin de sensibiliser et d'informer au mieux la population sur ce sujet, Monsieur MOREAU Bruno, apiculteur engagé dans la destruction des nids de frelons asiatiques propose l'organisation d'une réunion publique sur le frelon asiatique, les moyens mis en place pour sa destruction ainsi que la conduite à tenir face à ce nuisible que l'on retrouve de plus en plus proche des habitations.

La campagne de piégeage des fondatrices débutera aux beaux jours 2021.

Madame le Maire propose qu'une réunion soit programmée à cette période.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte l'organisation de cette réunion.

Achat des terrains et bâtiments de la succession PONSET / MILHIET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès d'une sœur de Monsieur PONSET Paul, la signature de l'acte d'achat des terrains et bâtiment est reportée.

Il conviendra donc de reporter cette opération budgétaire en 2021.

Concernant l'utilisation des jardins par l'association des parents d'élèves, Madame le Maire contactera les héritiers afin de savoir si une convention pourrait être mise en place en attendant la signature de l'acte d'achat.

Recensement de la Population 2021

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les opérations de recensement de la population prévues en Janvier et Février 2021 sont reportées en 2022 en raison de la crise sanitaire.

Remerciements de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes

Madame le Maire fait part des remerciements de l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes suite au don effectué pour aider les communes sinistrées de la région de Nice.

Réunions des commissions

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de réunir dans les premières semaines de 2021, les commissions voirie-urbanisme, bâtiments communaux-cimetière et tourisme-culture-patrimoine.

Elle propose dans un premier temps de réunir la commission voirie-urbanisme le Samedi 09 Janvier 2021 à 09 h 30, puis la commission bâtiments communaux-cimetière le Samedi 16 Janvier 2021 à 09 h 30.

Les autres dates seront communiquées ultérieurement.

Référent COVID

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant la mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables et notamment des personnes âgées isolées dans le cadre du COVID-19.

Afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le plan d'alerte et d'urgence (PAU) a été activé sur les communes en mobilisant le registre nominatif recensant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, les actions au profit des personnes les plus vulnérables doivent être renforcées.

A cet effet, les communes sont encouragées à mettre en place une cellule de coopération territoriale contre l'isolement et à désigner un élu référent COVID au sein du conseil municipal.

Madame TARDY se propose pour être l'élu référent, dans la continuité de son travail de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame le Maire informe que le dossier est toujours en attente de la réponse des services de la RESE.

Malgré tout, l'étude se poursuit sur les priorités à traiter aux villages de Lansac, Chez Travers, Les Simons et Saint-Paul.

Au village de « Chez Trébuchet », le SDIS accepte la mise en place d'une convention d'utilisation de la réserve d'eau de Monsieur GAILLARD.

Point sur les travaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux réalisés depuis juin 2020.

Travaux de voirie :

Aux villages de Saint-Paul et Chez Travers, les travaux pour pallier aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales ont été réalisés.

A Saint-Paul, la sécurisation de la voie pour réduire la vitesse est en cours.

Impasse de la tannerie, dans le Bourg, les travaux de déplacement d'une canalisation d'eaux pluviales prévus depuis 2018 sont en cours.

Deux sites de bacs OM ont été aménagés au cimetière (béton + bardage) et à Saint-Paul (déplacement du site). Le coût des travaux pour ces 2 sites s'élève à 1500 euros pour 18 bacs.

Des travaux équivalents seront effectués chaque année sur quelques sites.

Travaux cadre de vie :

Désormais, les employés communaux travaillent 2 jours /mois avec Madame DUBREUIL, à l'entretien et la rénovation des massifs de la commune.

Dernièrement, les géraniums et bégonias ont été remplacés par les tulipes et les pensées. Les massifs ont été entretenus et taillés avant l'hiver. Les arbustes malades ou morts ont été arrachés et remplacés. De nouvelles plantes ont été mises en place sur le talus SNCF. Il reste à installer des rosiers au bout de la vigne et devant la Mairie.

Les haies aux alentours de la mairie ont été taillées. Il reste à entretenir celle de l'école ainsi que les arbres de la cour de récréation.

Au monument aux morts, le chêne va être élagué par Olivier ARGENTIERI. Il sera alors à même de dire s'il est viable. Dans la négative, un autre arbre sera planté à la place.

La question de la viabilité des frênes longeant la route devant le cimetière et le talus SNCF se pose également, sans compter que ces arbres, très proches de la route sont dangereux.

Travaux de bâtiments :

Le parquet de la salle des fêtes a été poncé et vitrifié.

Equipe mobile de Sécurité

Monsieur MAROT informe que l'équipe mobile de sécurité se rendra à l'école de CLION SUR SEUGNE le 10 Décembre 2020 afin de trouver une solution au problème de replis des élèves en cas de problème.

Madame TARDY ajoute que l'APAVE viendra contrôler le 17 Décembre prochain la structure de motricité utilisée par les enfants de maternelle.

Madame le Maire clôture la séance à 22 h 15.